

Nombre de conseillers

en exercice : 14 L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre, à 19 heures, le conseil municipal de
Présents : 10 la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la
Votants : 13 mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, maire.

Date de convocation : 12 décembre 2022

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Fabrice LE BERRE, Baptiste DANION, Jérôme KERSALÉ, Gilles MOLAC, Marie-Thérèse NÉDÉLEC.

Excusés : M. Marc BALAYER (pouvoir à A. KERHASCOËT), Mme Monique BESCOU (pouvoir à M-Thérèse NEDELEC), M. Jean-Claude KERHASCOËT (pouvoir à E. CAPITAINE).

Absent : M. Hervé GUILLOU

Secrétaire de séance : M. Emmanuel CAPITAINE

DB2022-46

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Considérant les réalisations budgétaires non prévues lors du vote du BP 2022, notamment :

- achat de défibrillateurs, de matériel pour le service technique, de poubelles murales, d'une armoire pour le stockage de produits d'entretien à la cantine, de stores pour la mairie, de rideaux occultants pour l'école,
- plantation de 2 arbres
- remplacement d'un des fourgons du service technique

Madame le Maire propose au conseil municipal d'apporter les modifications budgétaires suivantes :

Objet	Investissement			
	Dépenses		Recettes	
	diminution des crédits	augmentation des crédits	diminution des crédits	augmentation des crédits
D-21568 : Immobilisations corporelles : matériel défense civile	-8 000,00 €			
D-2313 : constructions	-31 300,00 €			
D-2121 : plantations d'arbres		+ 300,00 €		
D-2158 : Immobilisations corporelles : autres installations, matériel et outillage technique		+ 6 400,00 €		
D-2182 : Matériel de transport		+ 30 000,00 €		
D-2184 : immobilisations corporelles : mobilier		+ 1 400,00 €		
D-2188 : Autres immobilisations corporelles		+ 1 200,00 €		
Total	-39 300,00 €	+ 39 300,00 €		

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications présentées et **AUTORISE** le maire à signer tout document à intervenir résultant de ces décisions.

Pour extrait conforme
Le 20 décembre 2022
La maire,
Annie KERHASCOËT

Certifié exécutoire

